

CALENDRIER DES DELIBERATIONS 2022

TYPE DE COLLECTIVITÉS	OBJET DE LA DELIBERATION	DATE DE LA PRISE D'EFFET	ECHEANCES DE L'ANNEE COURANTE POUR PRENDRE LA DELIBERATION	CADRE LEGAL ET OBSERVATIONS
TOUTES COLLECTIVITES : 1. COMMUNES (y compris les nouvelles) 2. EPCI 3. DEPARTEMENTS	Voter des taux d'imposition des taxes locales (1)	DES L'ANNEE COURANTE	Avant le 15 avril	 Article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Article 1639-A du CGI
	Instituer ou supprimer exonération et/ou abattement	1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE SUIVANTE	Avant le 01 octobre	Les délibérations de suppression d'exonérations ne valent que pour l'avenir. Les droits acquis ne sont pas remis en cause.  Code des relations entre le public et l'administration (Titre II)
<u>EPCI</u> ou <u>COMMUNE</u>	Fixer des tarifs de la taxe de séjour	1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE SUIVANTE	Avant le 01 juillet	 Loi de finances 2021 article 123
	Voter un taux de CFE mis en réserve	DES L'ANNEE COURANTE	Avant le 15 avril	 Article 1636B decies du CGI Point IV .
	Voter un produit GEMAPI pour l'année courante			 Article 1530 bis du CGI
	Fixer le coefficient multiplicateur TASCOM	1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE SUIVANTE	Avant le 01 octobre	 Loi n°2009-1673 du 30/12/2009 de Finances pour 2010
	Fixer les exonérations, le plafonnement et le zonage pour la TEOM		Avant le 15 octobre	 article 1636 B undecies, article 1521 et 1522 Bis du CGI
COMMUNE	Instituer de la taxe sur les eaux minérales (2)	1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE SUIVANTE	Avant le 01 octobre	 Article 62 de la Loi 2018-1317 du 28/12/2018 de Finances pour 2019 . Délibération annuelle à compter de 2019